

10-37

Le 23 décembre, 2010

Objet: Publication des documents d'application de la réglementation RD-321, Critères portant sur les systèmes et les dispositifs de protection physique sur les sites à sécurité élevée et RD-361, Critères portant sur les dispositifs de détection de substances explosives, d'imagerie par rayons X et de détection de métal sur les sites à sécurité élevée (documents confidentiels)

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a publié les documents d'application de la réglementation RD-321, *Critères portant sur les systèmes et les dispositifs de protection physique sur les sites à sécurité élevée*, et RD-361, *Critères portant sur les dispositifs de détection de substances explosives, d'imagerie par rayons X et de détection de métal sur les sites à sécurité élevée*.

Le document RD-321, *Critères portant sur les systèmes et les dispositifs de protection physique sur les sites à sécurité élevée*, vise à fournir aux titulaires de permis de sites à sécurité élevée des critères pour répondre aux exigences du *Règlement sur la sécurité nucléaire* en ce qui concerne les systèmes et les dispositifs de protection physique sur les sites à sécurité élevée.

Le document RD-361, *Critères portant sur les dispositifs de détection de substances explosives, d'imagerie par rayons X et de détection de métal sur les sites à sécurité élevée*, vise à fournir aux titulaires de permis de sites à sécurité élevée des critères pour répondre aux exigences du *Règlement sur la sécurité nucléaire* en ce qui concerne les dispositifs de détection de substances explosives, d'imagerie par rayons X et de détection de métal sur les sites à sécurité élevée.

Ces documents comportent des renseignements réglementés au sens du paragraphe 21(1) du *Règlement général sur la sûreté et la réglementation nucléaires*. Leur communication est régie conformément à l'article 23 du *Règlement général sur la sûreté et la réglementation nucléaires*. Les renseignements contenus dans ces documents seront mis à la disposition des titulaires de permis dotés de la cote de sécurité appropriée seulement, sur le principe du besoin de connaître.

Pour obtenir plus d'information sur la CCSN, visitez suretenucleaire.gc.ca.

Commission canadienne de sûreté nucléaire
C. P. 1046 Succursale B
280, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1P 5S9
CANADA

Téléphone : (613) 995-5894 ou 1 (800) 668-5284 (Canada seulement)
Télécopieur : (613) 995-5086
Courriel : info@cnsccsn.gc.ca

